

FICHE D'INFORMATION – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Retour, réutilisation et recyclage des périphériques et des pièces

Canon favorise la réutilisation et le recyclage des produits et pièces usagés afin d'utiliser plus efficacement des ressources limitées, de contribuer à l'économie circulaire et de réduire les déchets par l'intermédiaire de systèmes de collecte et de recyclage des pièces et produits usagés.

Pour ce faire, les traitements de fin de vie sont pris en considération au stade de la conception, où tout est fait pour augmenter la recyclabilité des produits, par exemple en les rendant faciles à démonter et en suivant les directives pan-européennes et les principes de la hiérarchie du traitement des déchets pour la fin de contrat. La hiérarchie de réutilisation et de recyclage de fin de contrat des machines est la suivante :

Certaines machines spécifiques sont collectées en vertu de notre politique de reconditionnement pan-européenne

Le reconditionnement consiste à remettre un appareil usagé « à neuf » (où le compteur est remis à zéro), selon un processus de fabrication normalisé. Cela aide à préserver les ressources naturelles car, en moyenne, jusqu'à 80 % des périphériques en poids sont réutilisés. Le processus réduit également les émissions de CO₂ qui surviennent durant les étapes d'approvisionnement en matières premières et de fabrication du cycle de vie du produit. Cette réduction peut atteindre jusqu'à 80 % par rapport à la fabrication d'un nouveau produit.

Au sein de Canon, nous proposons un éventail de gammes de produits soumises à ce processus, à savoir la [gamme de périphériques de bureau EQ80](#).

Machines remises à neuf ou revendues directement

Les machines qui ne sont pas couvertes par la politique pan-européenne de reconditionnement peuvent être revendues comme appareils d'occasion après une remise à neuf. La remise à neuf n'est pas aussi étendue que le reconditionnement et, en général, exige uniquement le nettoyage de la machine et le remplacement des pièces et consommables usagés. Cela contribue à détourner les machines d'occasion des flux de déchets potentiels et offre aux clients un accès à des produits de qualité à prix réduit.

Machines mises au rebut

Les machines qui ne fonctionnent plus et ne peuvent pas être réutilisées, remises à neuf ou recyclées selon l'une des méthodes ci-dessus sont envoyées à un centre de



recyclage DEEE agréé de Canon pour être traitées conformément aux exigences légales énoncées dans la Directive 2012/19/CE.